



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de la demande :	2024-1294
Demande :	Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette des produits – Mélanges en cuve
Demandeur :	Farmer's Business Network Canada, Inc. (FBN)
Produit :	FBN Pyraclostrobin 250 EC
N° d'homologation :	34864
Principe actif (p.a.) :	Pyraclostrobine (PYA)
N° de document de l'ARLA :	3619281

Contexte

FBN Pyraclostrobin 250 EC (n° d'homologation. 34864; Farmer's Business Network Canada, Inc.) est un fongicide commercial contenant le principe actif pyraclostrobine (250 g/L).

But de la demande

Cette demande concerne l'ajout de la mention générale associée aux mélanges en cuve à l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé ou des effets sur l'environnement n'est requise puisque les propriétés chimiques du produit, sa préparation et son profil d'emploi n'ont pas été modifiés.

Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de la mention générale associée aux mélanges en cuve est acceptable, car elle est conforme aux exigences du Document d'orientation de l'ARLA, Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout à l'étiquette de la mention générale associée aux mélanges en cuve permet aux producteurs de disposer d'une plus grande flexibilité dans le choix des mélanges en cuve pour lutter contre les organismes nuisibles dans les cultures mentionnées sur l'étiquette. Cette flexibilité peut s'avérer utile dans le cadre des pratiques de gestion de la résistance, des programmes de lutte intégrée et des mesures de lutte contre un plus large éventail d'organismes nuisibles, avec les économies de temps et d'argent qui en découlent pour l'utilisateur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande, et estime que l'ajout de la mention générale associée aux mélanges en cuve sur l'étiquette du produit est acceptable.

Références

Aucune

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9